	41/22

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice **:** 12 - ***Présents*** : 10 - ***Votants*** : 11

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02 septembre 2022

Date de convocation
29 août 2022
Date d'affichage
30 août 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt deux, le 02 septembre, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Etaient présents : M. Samuel GOMES, Christelle PERRIN, Joëlle TSCHUDI, Pascal GALLIOT, Fabien BARI, Jean-Pierre SCHWARTZ, Patricia FALLENOT, Sébastien GADOT, Armelle LE GAL, Pamela GRIDEL,

Etaient absents excusés avec procuration : Azzedine AZZOUG (donne procuration à M. Samuel GOMES),

Étaient absents : Nadège ZIMMERMANN.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Sébastien GADOT

ORGANISATION DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET BÂTIMENTAIRES
Délibération N°41-22

Monsieur le Maire, sur proposition du 4ème Adjoint, informe les membres du conseil qu'une restructuration bâtimentaire des ateliers municipaux est rendue nécessaire pour assurer un bon fonctionnement des services techniques. Il propose qu'une étude de faisabilité soit effectuée pour améliorer l'organisation des espaces de travail (incluant une zone nouvelle dédiée au nettoyage des outils et équipements) et des espaces de repos aux ateliers municipaux tout en tenant compte des problèmes d'accessibilité depuis la salle Japy. Sur la base de cette étude de faisabilité, un chiffrage des travaux devra être effectué en vue d'une inscription des crédits au budget 2023.

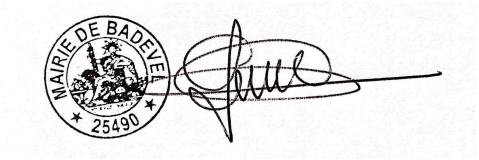
Monsieur le Maire informe également les élus que la convention de mise à disposition d'un agent municipal au Centre de Gestion du Doubs arrive à terme au 31 décembre 2022. Il consulte les membres du conseil sur l'opportunité de reconduction ou non reconduction de cette convention de mise à disposition de personnel municipal compte tenu des charges financières résultantes qui incombent à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :
POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **DÉCIDE** de lancer une étude de faisabilité pour améliorer l'organisation des espaces de travail et des espaces de repos aux ateliers municipaux
- **DÉCIDE** de mandater Monsieur le Maire pour rencontrer le Directeur et le Président du Centre de Gestion du Doubs en vue de mettre en place toutes les conditions pour la non-reconduction de la convention de mise à disposition d'un personnel municipal.

Pour copie conforme
Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 02 septembre 2022 et publication ou notification le 02 septembre 2022

Le Maire,



Samuel GOMES